

Cet accord d'approvisionnement vient compléter les ventes de blé et d'orge actuellement effectuées par le biais de la Commission canadienne du blé.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874